L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 27 OCTOBRE 1835.

Un accident déplorable survenu à l'un des enfans de l'éditeur de ce journal, dans l'après-midi de dimanche dernier, a causé une telle confusion dans l'établissement, que le numéro du lendemain s'en est considérablement ressenti. Une colonne entière fut oubliée dans la mise en page. Cette colonne contenait entr'autres choses la fin de notre rapport du Conseil de ville. Nous la publions aujourd'hui. Nous engageons nos lecteurs à vouloir bien excuser cette erreur, en raison de la circonstance qui l'a occasionnée.

COMPAGNIE DU DESSECHEMENT.

C'est avec regret que nous avons vu que quelques personnes cherchaient à jeter de la défaveur sur les travaux naissans de cette compagnie, en alléguant pour raison que les travaux de la première section n'étaient d'une exécution trop facile, et qu'elle aurait dû choisir de préférence, pour mieux prouver ce qu'elle pouvait faire, un endroit qui offrit de grandes difficultés à combattre. Certes, nous tenons autant que qui que ce soit à voir la compagnie du dessèchement faire preuve de tous les moyens qu'elle a en son pouvoir pour délivrer entièrement la ville de la Nouvelle-Orléans et ses environs; mais nous savons qu'une corporation naissante, surtout lorsqu'elle a en vue le bien général de la communauté, mérite plutôt d'être encouragée que décriée, lorsqu'elle commence ses opérations, car la censure pourrait tendre à refroidir le zèle des sociétaires, diminuer l'énergie qui les dirigeait d'abord, et faire avorter en ce'a des travaux qui n'offraient d'abord que des chances certaines de succès. C'est d'après ces motifs que nous avons applaudi de cœur aux premières expériences de cette compagnie, quelque faibles qu'elles nous ait paru.

Maintenant donc, c'est avec plaisir que nous annonçons que les directeurs de la compagnie du dessèchement sont à la veille d'étendre leurs opérations sur une plus grande échelle. Ils commenceront incessamment à dessécher la second- section, qui sera comprise entre le canal d'en haut le coteau de la métairie, le canal Carondelet et la ville. C'est précisément la section à laquelle le maire a fait allusion dans un des ses précédens messages. Le travail s'entreprend déjà dès que le plan de cette section aura été achevé. Dans un de nos prochains numéros, nous donnerons un aperçu du genre d'opérations que la compagnie doit faire dans les différens endroits qu'elle se propose d'égoûter.

LE CENTRALISME SERA T IL RENVERSÉ AU MEXIQUE!

La nouvelle de la prise de la forteresse d'Acapulco, par le général Alvarez, paraît avoir fait une grande impression dans le sein de notre population. Les opinions cependant se trouvent assez partagées à ce sujet. Les uns pensent que cette nouvelle est entièrement erronnée: ils disent-ils, les articles du traité conclu entre le général Bravo et les chefs de l'armée révolutionnaire sont tellement positifs, qu'il n'est pas présumable qu'aucun nouveau soulèvement dans les parties Sud de l'Etat de Mexico puisse avoir lieu jamais. D'ailleurs, ajoutent-ils, d'après les dernières dates reçues de la capitale rien de semblable n'était considéré comme véritable. Ce n'était qu'un bruit vague assez fortement démenti, du reste, par une lettre écrite d'Acapulco même, et que l'écrivain du *Nacional* dit avoir vue.

D'autres personnes soutiennent au contraire que cette nouvelle est plus que vraisemblable. Cette prétendue capitulation d'Alvarez, disent-ils, n'est qu'une fable si bien inventée à loisir par quelques partisans du gouvernement de Santa-Anna jaloux du succès de sa cause. Ils craignent des soulèvemens partiels dans les divers Etats de la Confédération; ils redoutent une insurrection générale, et leur politique leur commande de répandre la nouvelle que la republique se trouve maintenant dans une tranquillité parfaite, et que le vœu du gouvernement genéral est de consolider à jamais la paix et la prosperité qui seront le résultat de la nouvelle constitution centrale. Mais pour obtenir le but qu'ils se proposent, ont-ils recours aux *bandes* et à la presse pour donner credit à tout ce qu'il leur plaît d'inventer à ce sujet.

Quant à nous, notre opinion est qu'il faut prendre un juste milieu dans les différentes interprétations diverses. Il faut rejeter ce qui peut paraître exagéré de part et d'autre; mais aussi faut-il adopter tout ce qui semble revêtu d'un certain caractere de probabilité.

Les gazettes du Mexique ont annoncé, il y a quelque temps, la capitulation des troupes d'Alvarez; nous y avons cru, bien que la source d'où venait cette nouvelle fut plus que douteuse. Nous y avons cru, disons nous, parce que depuis l'époque de la promulgation du plan de Tesca, l'armée du Sud appelée *reforlatamaire* semblait attendre les résultats de la malheureuse affaire de Zacatecas pour agir d'une manière positive, jusque là Alvarez s'était borné à occuper simplement les principales gorges des montagnes et à se défendre contre toute attaque qui pourrait pu être faite par les troupes du gouvernement sous les ordres du général D. Nicolas Bravo. Mais le bruit de la victoire remportée par Santa-Anna, dans les plaines Zacatecas, en détruisant toutes les espérances d'Alvarez et en ne lui laissant aucune chance de succès, a dû hâter la conclusion des négociations vainement essayées jusqu'alors par le gouvernement général; et lorsque le traité fut signé, rien n'avait encore probablement transpiré du *pronunciamento* de Tejas. Voilà de quelle manière la capitulation fut faite. Cependant les choses étaient tellement disposées de la part des fédéralistes, les esprits étaient si bien montés qu'il nous semblait impossible qu'au premier signal de soulèvement de la part d'aucuns des états de la Confédération Mexicaine, les troubles apaisés ne reprissent point leur caractere primitif et que les mêmes chefs qui avait consenti sous les conditions les plus honorables à céder à la place apparente des circonstances ne missent point tout en œuvre pour déjouer les ruses de Santa-Anna, et détruire de fond en comble, ainsi qu'ils l'espéraient d'abord, le fameux plan de Cuernavaca contre lequel se portaient les efforts Les négociations entamées devant *Chalpamingo* si nous ne nous trompons point, avaient donc pour but de mettre un terme heureux à la révolution du Sud. Santa-Anna avait un besoin urgent de toutes ses troupes; d'abord pour réduire l'état de Zacatecas; puis pour se porter sur celui de Tejas dont l'attitude hostile, l'énergie des habitans ainsi que les nombreux renforts qui ne manqueraient pas que d'y arriver des différens points des Etats-Unis du Nord, lui donnaient les plus justes sujets de crainte. Il lui fallait donc une ruse pour arrêter les mouvemens du Sud. De là ces nouvelles de paix, de tranquillité &c. dont jouissait la république: nouvelles que les journaux, tant de la capitale que des autres villes des différens états se sont plus à répandre comme chose de notoriété publique. Cette ruse réussit à merveille. Les Etats y crurent; Alvarez y crut aussi et tellement qu'il consentit à mettre bas les armes et à perdre à la fois le fruit de six mois de persévérance et de patriotisme, les positions les plus fortes dont il s'était rendu maître, et la perspective d'un succès complet.

Mais de ce que Santa-Anna ait réussi à soumettre l'Etat de Zacatecas, de ce que la révolution du Sud ait été arrêtée par des nouvelles de paix générale, fabriquées à loisir dans les Conseils secrets du président et accréditées par des gazettes salariées ou peut-être trop crédules, s'ensuivrait-il que le centralisme doive avoir le dessus, et que la seule campagne qu'ait à faire Santa-Anna soit celle du Texas? Et le bruit de ce qui se passe maintenant à Acapulco n'aurait-il pas quelque chose de vraisemblable, de positif même?

Alvarez est d'un caractère ferme et intrépide, mais il est à la fois prudent et économe de ses forces et de ses moyens de défendre la patrie. Son plan de Tesca le prouve du moins assez. Jamais on ne s'était prononcé contre le pouvoir suprême plus énergiquement, et avec de plus justes raisons. S'il a cédé, la tournure qu'avaient l'air de prendre les affaires du Mexique l'ont forcé de le faire; la république semblait être tranquille; de tous côtés arrivaient des déclarations qui, bien que datées dans la capitale, au sein même du palais national, paraissaient néanmoins l'œuvre des ajudantailles, et l'expression des sentimens et de la volonté du peuple en masse. Seul contre tous, il n'aurait pu lutter avec avantage; et en s'obstinant à garder une attitude hostile, il aurait pu exposer la patrie de tous les services à venir qu'il était appelé à lui rendre. Une capitulation honorable lui fournit les moyens de sauver ses ressources et le mit à même d'attendre une occasion opportune pour les développer avec succès. Il se retira donc à Acapulco, comme le lieu le plus convenable à l'exécution de ses projets futurs. La grande route de Mexico lui était ouverte. De promptes communications avec les principales villes de l'Etat de Mexico, foyer continuel de révolutions, un accès facile dans les Etats circonvoisins, la chance assurée de s'emparer des montagnes et des défiles, et en cas de défaite, une issue certaine par l'Océan pacifique; tout cela a dû être embrassé avec empressement par l'ennemi juré de Santa-Anna, à l'époque de la signature du traité de pacification.

Maintenant donc, qu'Alvarez se soit prononcé d'une manière positive, cela paraît plus que probable. Le *pronunciamiento* de Tejas, les troupes expédiées pour cette colonie, le mécontentement qui règne dans l'armée prônent en partie par la mauvaise loi de Santa Anna qui vient, par l'aide d'un papier monnaie, de la dépouiller d'environ 80 pour cent sur sa paie ordinaire. Toutes ces raisons réunies ont dû engager le chef révolutionnaire à hâter le soulèvement qui décidera peut-être enfin du sort de la république entière. Nous avons d'autant plus de raisons de croire à ce soulèvement que, d'après les dernières dates du Mexique, nous voyons que le congrès général en est réduit à faire des prières publiques pour le succès de la cause du centralisme. Serait-ce l'expédition de Tejas qui rendrait nécessaires de pareilles mesures? L'Etat de Coahuila et Tejas n'a jamais beaucoup occupé celui de Mexico. Le système de colonisation du moins le prouve assez: d'ailleurs son grand éloignement, et l'idée que l'on s'est formée qu'une poignée de troupes suffisait pour réduire les colons, rendrait illusoire l'intervention du ciel dans une question de cette nature. Il faut donc que quelque chose de plus sérieux se passe en ce moment dans les Etats du centre et du sud. Il faut que le gouvernement se trouve dans un danger bien imminent pour qu'il fasse jouer, dans un siècle civilisé comme celui-ci, des ressorts qui ne conviennent qu'aux époques de la sainte inquisition. Mais tous les moyens sont bons aux yeux de Santa-Anna, pour séduire une population fanatique. C'est probablement son ancre de miséricorde; et si cette mesure ne lui réussit pas, comme nous le croyons, il pourra bien dire adieu à tous ses projets de dictature.

A monsieur l'Editeur de l'Abeille à la Nlle Orléans.
Ce 26 octobre 1835.

Monsieur,

Dans les parties française et anglaise de votre journal du 14 du courant, vous me faites l'honneur de mettre à la connaissance du public, qu'au *meeting* tenu le 13 à l'Apcade, j'avais *proposé des résolutions* à l'egard du Texas; *signé le premier* la liste des *volontaires* desireux d'aller au secours des Texiens; et en effet, le lendemain du *meeting*, je me hâtai de me pourvoir des armes nécessaires, d'une selle &c Je pris congé de quelques uns de mes amis, et j'en a même la douleur de voir ma femme tomber malade à efforts que je fis pour l'induire à me laisser partir tout seul.—Mais, à un second *meeting*, qui eut lieu le 15 dans le même local, un jeune *chairman* à lunettes lut les noms des premiers signataires, *excepté le mien*, à un appel nominal, dans lequel je ne fus point *pompris*, organisa une compagnie.... j'étais présent, j'avais même parlé au *chairman* avant l'ouverture de ses travaux.... et il ne fut aucunement question de moi—Pressant ensuite, à une troisieme assemblée du 17 au Free Fort Hotel; mais je trouvai qu'elle n'avait, d'autre, connexion avec les deux premiers que le but—Enfin, plusieurs expéditions ont eu lieu déja, et je me suis trouvé, et je me trouve encore, hors de toute combinaison—Aurais-on considéré, par hazard, dans cette circonstance, l'*inutilité* des services d'un *sexagenaire?* En ce cas, l'on se serait grossierement trompé, car je ne crois pas qu'un sabre dans ma main vaille moins que dans celle d'un autre. Agrait-on eu de la répugnance à incorporer dans des rangs américains un étranger *naturalisé?* Cette erreur aurait été encore plus grave, car les *onze ans* qui se sont écoulés depuis le 2 mai 1824 jusqu'au demandat à New-York ma naturalisation, jusqu'au 26 mai 1828 lorsque je l'obtins, et depuis cette époque jusqu'aujourd'hui 26 octobre 1835, tout a du convaincre même un *Don Carlos Maria Bustamente Mexicain* qu'il peut y avoir dans ce monde des *naturalisés* dont les affections se soient parfaitement identiques avec celles des *natifs*. Que l'on aie, du moins la bonté de jeter un coup d'œil sur mon *Congres de Panama* [p. 128 à 162], qui me valut en 1826 l'ordre de quitter le Mexique: que l'on daigne parcourir mon "Correo Atlantico" qui vient de causer mon second bannissement de ce pays là, et l'on verra si l'on peut être plus *americain* que moi. En tout cas, il ne doit pas être de respecte des préoccupations, qui, quelque ridicules qu'elles soient, ne blessent point mon honneur. Elles ne sauraient non plus diminuer la satisfaction que j'éprouve d'avoir fait, en cette occasion, ce qu'on aura sincère de la liberté devait faire. D'ailleurs, rien ne m'empêchera de servir la cause Texienne par d'autres moyens. Je me rends, en attendant, à mes occupations *hitéraires* et agrée etc. Vous prier, Monsieur de vouloir bien publier dans votre journal l'avis que je vous envoie.

Il n'importe, nonmoins, de refuter des conjectures injurieuses auxquelles paraît avoir donné lieu l'offre de mes services aux Texiens. Dans certaine *tertulia*, des etres, qui incapables eux-mêmes de tout sentiment généreux, se font une gloire de decrier les principes d'autrui, ont avancé que l'offre dont il s'agit ne m'avait été inspirée que par un esprit de *vengeance* particulière contre Santa-Anna, ou par l'espoir de décroché un de ces quelques *acres* de terre, ou par le dessein de me revêtir de mon ancien grade d'*adjudant general*, ou je me fais grâce disent-ils, par cet entêtement *momentané* que j'exprimai au *meeting* du 13 de ce mois &c."

Que ces *braves gens là* sachent donc: 1o. que je ne pouvais avoir destiné de marcher contre l'agresseur du Texas dans le but *de me venger de lui*, car il ne decreta mon bannissement du Mexique que le 24 juin dernier, c'est-à-dire, à une époque où j'avais déja fait, dans mon "Correo Atlantico" du 13 et du 17 du mem mois, la defense des Texiens contre les attaques des journaux du pays. Je ne me suis donc pas intéressé au sort des Texiens *parce que j'ai été banni*, mais j'ai été banni *parce que je me suis intéressé a leur sort*. Mes detracteurs ont pris, donc, en ceci la cause pour l'effet et l'effet pour la cause. Vous avez, Monsieur l'Editeur, la collection entiere du *Correo* sous vos yeux; vous pouvez attester l'exactitude de ce que je viens de statuer: 2o. Que lors de mon second bannissement, non digne ami le colonel Austin, qui parut s'interesser vivement à mon sort, m'offrit une retraite et une *lieue carrée* de terrain en toute propriété dans sa colonie; offre que je ne m'empressai pas beaucoup d'accepter: 3o. que l'idée de redevenir un *adjudant general* ne pouvait me séduire après avoir deux fois refusé ce grade, pour lequel le général Guerrero en 1826, et le président Guerrero en 1829 voulait me proposer; et je ne pouvais, à plus forte raison le solliciter des Texiens, qui, se battant pour la constitution mexicaine de 1824 et non du tout pour leur independance, ne pouvaient, sans violer cette même constitution, s'arroger le droit de conférer des grades militaires permanens. 4o. Enfin, que l'enthousiasme qui regna au *meeting* du 13 du courant, ne pouvait avoir excité le mien, puisque j'avais écrit déja, dès le 7, par la goelette San Felipe; à mon ami M. de Zavala, ces propres mots: "..... Je ne dois pas omettre de vous informer que tous les esprits sont maintenant preoccupés ici du sort du Texas; et que moi-même *je suis prêt* à monter à cheval, tout *sexagenaire* que je suis, pour aller défendre les droits sacrés des colons, s'ils veulent bien m'accorder une place de *simple chasseur* à l'avant-garde de leurs nobles cohortes &c" La réponse à cette lettre ne tardera pas.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-respectueux serviteur,
O. DE A. SANTANGELO.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

NEW-YORK, 13 octobre.

Le navire *England*, capitaine Maxwell, est arrivé hier matin de Liverpool, d'où il est parti le 8 du mois dernier, apportant des feuilles de Londres jusqu'au 7 inclusivement, d'où nous avons fait les extraits suivans:

Londres, 7 septembre. Nous avons reçu des lettres particulieres et des gazettes de Paris. Nous avons été étonnés d'y voir qu'il était positif que le gouvernement français avait donné contr'ordre au sujet de la réduction de l'armée, mesure impérieusement réclamée par les chambres. Ce n'est pas non plus sans frayeur que nous lisons dans le *Journal de Paris*, feuille ministérielle, organe du gouvernement, que l'armée française doit être augmentée à cause des convulsions qui, dans ce moment, bouleversent l'Espagne. Le *Constitutionnel*, bien plus, attribue cette mesure hostile aux nouvelles reçues de Kalish, où, dit-on, un des frères Rotschild, a été appelé, par les têtes couronnées de l'Europe, pour obtenir de cette maison un emprunt considérable. Ainsi c'est le veau d'or qu'adore l'Europe! C'est une société de Juifs qui trafique du sang et de la liberté des peuples! Ces mêmes Rotschild, tout le monde le sait, ont de leurs inépuisables trésors, soldé ces masses innombrables de barbares qui, en 1814 et 1815, se sont rués sur la France, sur cette noble et vieille France qui seule fait face au monde entier, et va partout propagant la civilisation et la liberté. France, terre des braves! gouvernée par un banquier, serais-tu réduite à obéir aux ordres d'une nouvelle sainte-alliance. Et, comme aux jours de Louis XVIII, irais-tu lancer tes héroïques bataillons en Espagne pour y étouffer la liberté naissante, plutôt que de l'exposer à une guerre sur le Rhin. Nous ne le croyons pas. La prétendu roi-citoyen peut obéir aux ordres de Kalish, mais le peuple, mais l'armée, indignée de tant de lâcheté, sauront enfin se faire justice. Famille d'Orléans, Cherbourg est là.... Monarques de la sainte-alliance, la France réclame ses anciennes limites, ses limites naturelles.

Les événemens en Espagne tient certainement de la plus haute importance. La confédération du royaume d'Arragon avec la Catalogne a été proclamée à Valence le 24 septembre. Les intendans ont refusé de payer les mandats du trésor, et ils ont au contraire payé à la junte républicaine trois millions de réaux.

La marche progressive de ces provinces qui aspirent à la liberté se trouve heureusement favorisée par la complète inactivité du cabinet de Madrid, inactivité qu'on ne peut attribuer qu'à la dépendance de ce cabinet sur l'intervention française, devenue à présent indispensable. Ainsi Louis-Philippe, le destructeur des libertés de la France, tient en ses mains les destinées de l'Espagne!

Le 25, les habitans de Saragosse ont été alarmés, suivant la *Sentinelle des Pyrénées*, à la nouvelle que Quesada marchait contre eux avec 10,000 hommes. En conséquence, ils avaient rappelé les urbains qui étaient allés à la rencontre des carlistes, et ils faisaient leurs préparatifs de défense. Mais dans les feuilles de Madrid du 27, que nous avons reçues, nous ne voyons rien qui autorise ces craintes.

L'*Indicateur de Bordeaux* du 2 courant, dit: "Nous apprenons que le gouvernement français a donné ordre de suspendre l'enrolement des volontaires pour l'Espagne. On attribue cette mesure à la négligence qu'aurait eue le gouvernement espagnol de ne point envoyer d'agens aux frontières pour recevoir les volontaires, et d'argent pour les habiller, ce qui fait partie des engagemens pris par l'ambassadeur. Les volontaires cependant, qui, en, sont déjà rendus aux frontières, sont entrés en Espagne par détachement de cinquante hommes. On continue toujours les poursuites contre les moines. A Valladolid, Tudo, Cadix et Carthagène, on les a chassés, et on a suspendu les officiers municipaux ainsi que ceux du gouvernement de leurs fonctions. A Grenade, il y a eu du sang de répandu, les militaires ayant vu l'imprudence de s'opposer au peuple, qui, avec les gardes nationales, a fait feu sur les troupes, qui ont abandonné la ville. On a crée une Junte."

La commission de la chambre des pairs chargée d'examiner la loi contre la presse, s'est rassemblée pour la forme, et est restée deux heures en conférence, et son rapporteur, M. de Barante, a tenu son rapport prêt pour samedi, époque à laquelle il a été lu à la chambre. Le *Temps* observe que M. de Barante avait à peine eu le temps d'écrire un code encore moins de rédiger proprement un semblable document.

Mais, dit-il, même feuille, tout ce qui a rapport à ces lois, est marqué au coin de la précipitation et de l'illégalité. L'article 14, par exemple, dit, par erreur, que les amendes seront versées dans la *caisse des consignations*, au lieu de dire qu'elles seront versées au trésor. La chambre aura peut-être à rectifier une erreur de la chambre; et cependant le *Moniteur* prend cette tâche, et rectifie tranquillement l'article 14 de la loi.

Les avis de Liverpool du 7 de septembre, disent que Lucien et Joseph Bonaparte étaient arrivés en cette ville le vendredi précédent, venant de Chester, et qu'ils étaient à l'hôtel Adelphi. Joseph avait pris passage pour l'Amérique, à bord du paquebot *Monongahela*, qui était parti le même jour que l'England. Le *Liverpool Times* dit: "Le comte retourne voir ses propriétés ainsi que ses amis en Amérique, où il a obtenu une grande popularité pendant les seize ou dix-sept ans qu'il y a demeuré."

Le Parlement a passé un bill pour contraindre la compagnie des Indes à rembourser à M. Buckingham, le montant des pertes qu'il a essuyées (environ 40,000 livres sterling), par suite de la suppression arbitraire du journal de Calcutta, par ordre du gouverneur de cet endroit. Cet acte de justice covers un individu, est digne du Parlement anglais.

La Chambre des Lords fait tout de changemens dans les bills qui lui viennent de la Chambre des Communes, qu'on ne l'appelle plus la Chambre de *Correction*.

CHAMBRE DES LORDS.

M. O'Connel a donné avis qu'à la prochaine session du parlement, il ferait une motion pour la nomination d'un comité choisi, dans le but de l'enquérir de la nécessité d'introduire le principe de la représentation dans la chambre des communes, comme la base sur laquelle reposent les droits et les libertés du peuple d'Angleterre et de l'Irlande.

LONDRES, 31 août.

Les nouvelles les plus récentes de la Grece sont du 11 du mois dernier. A cette date le pays continuait à être dans un état de anarchie et de souffrances; les finances étaient délabrées; le gouvernement sans énergie n'était mêlé par essayé et était incapable de maintenir le bon ordre; des querelles et des conflits journaliers avaient lieu entre la rivalité et l'antipathie qui existent entre les troupes grecques et bavaroises. Nous ignorons ce qu'est devenu l'emprunt garanti par l'Angleterre.—Cependant cet état de choses favorise grandement les vues ultérieures de la Russie qui, sans doute, ayant longtemps promis, avec la plus grande générosité possible, la Grece sous son protectorat.

Le cholera a frappé l'Italie entiere d'une terreur panique. Ce fléau ravage à présent la Sardaigne. Le 14 qui est à Rampegni vient de lancer un décret défendant aux employés du gouvernement de quitter Turin et promettant de venir lui même ici, si les villes assistés que le cholera y fesait son apparition.

ESPAGNE.

Le journal ministériel Espagnol annonce que le 1er. les troupes de la reine, à Saint Sébastien, sont sorties pour reconnaître les carlistes à Etnani; de sorte que ces deux exposent de grandes forces à Jaureguy et à ses auxiliaires anglais. Les avant postes carlistes sont à la Venta Ortamendi, entre Etnani et Saint Sébastien, sous le commandement de Gomez. Le 24, leurs quartiers généraux étaient à Estella Cordova et Sesma.

Si l'on doit en croire une lettre de la Navarre, D. Carlos vient de lancer un décret qui étend les anciens privilèges de la Corona d'Aragon, tels qu'ils existaient à l'avènement au trône de Philippe II. On dit que ce décret est contresigné par Calomarde, son maître, et adressé à l'évêque de Solsona, président de la Junte de Catalogne, au nom de Don Carlos.

Cholera en Italie.—Le cholera fait de grands ravages à Gênes. Le 21 il y avait eu 53 décès. Une lettre du 24 au soir dit: "Nous reposons encore, mais nous sommes environnés de morts et de mourans. Le fléau sanglant de la ville empire de jour en jour. La maladie ne cesse que de la attaque en peu d'heures." (*Messager.*)

Orage en France.—A la suite d'une longue sécheresse, le Calvados a essuyé un orage qui a fait beaucoup de mal. A Caroles, la foudre est tombée sur une baraque qui, après qu'une vingtaine d'autres, a été réduite en cendres. A Manneville, la foudre a tué une jeune fille de 15 ans, et brûlé une maison. Le *Journal de Constance* dit qu'un coup de vent a découvert vingt maisons, et enlevé quelques personnes qui, pourtant, n'ont éprouvé aucun mal.

CONSTANTINOPLE, 13 août.

La Porte a reçu des avis d'Albanie jusqu'au 5 de ce mois, donnant la nouvelle du succès remporté par le pacha de Scutari, dans sa sortie. Depuis une semaine, on ne parle que de lord Durham, qu'on attend dans un moment. Lord Ponsonby a donné avis de son arrivée au Reis Effendi, et le Sultan a donné ordre que deux officiers de distinction fussent prêts à le recevoir aux Dardanelles.

CONSEIL DE VILLE.

Seance du Vendredi 23 octobre 1835
Présidence de M. Culbertson.
(Suite du rapport.)

Sur la 4e. partie M. Gaiennié propose de persister, malgré le veto du maire. Il est fâché de se relever aussi souvent pour faire de semblables motions. Mais le Maire paraît ne pas concevoir les besoins de la ville, et il n'est pas fondé dans ses objections. Le membre entre dans le détail de la population de cette partie de la ville pour laquelle on demande des améliorations, et dont les revenus quoiqu'en dise l'exécutif sont considérables.—Il donne un aperçu des recettes de la ville dans la banlieue inférieure. Le chiffre de ces recettes commande impérieusement que l'on place les fanaux dans les rues désignées.

M. Thomas demande si ces améliorations devront s'étendre dans les parties non incorporées de la ville. Sur la réponse affirmative du secrétaire, le membre observe que comme la ville ne tire aucun revenu des parties non incorporées il croit devoir appuyer les raisons alléguées par le maire.

M. Lab tut ne partage pas cette opinion Il dit que ces améliorations ne doivent presque rien coûter. La ville a, dans ce moment, dans ses magasins une quantité de fanaux qui ont été enlevés des rues maintenant éclairées par le gaz. Le membre observe que quoique non incorporées ces portions de la cité paient une grande taxe à la ville sur les licences pour l'établissement des cabarets. Par le relevé de ces licences, il paraîtrait que les revenus s'élèvent à environ quatre mille deux cent cinquante piastres. Et à supposer que la corporation dépensât un millier de piastres on voit qu'elle a encore en avance avec les parties non incorporées. D'ailleurs ces améliorations sont urgentes; presque tous les citoyens eux-mêmes les désirent, journellement ils ont occasion d'aller dans ces quartiers sur leur affaires, sont par promenade. Ils sont bien aises d'avoir des fanaux pour les éclairer quand ils reviennent le soir ou dans la nuit.

Le membre du 3e. district qui vient de s'opposer à la motion de persister ne s'est pas plaint lui même, comme médecin, que les cabriolets de la faculté étaient souvent exposés à être brisés lorsque les docteurs étaient appelés de nuit en visites, dans les diverses sections de la ville ou des banlieues. Il pense que son collègue loin de s'opposer à ces améliorations devraient au contraire pour en sûreté personnelle et pour l'avantage de tous les citoyens, les recommander et les appuyer de sa voix. D'après ces motifs il soutiendra la motion de persister.

M. Pichot soutient aussi cette motion; entr'autres raisons alléguées par l'honorable membre, il observe que par l'acte d'incorporation du port, la ville a contracté le sitement l'obligation de l'améliorer toutes les fois qu'il sera nécessaire de le faire. Or l'éclairage de cette partie du port située en face de la banlieue inférieure est une chose de toute nécessité, il ne voit donc pas pourquoi le maire objecterait comme il le fait à l'adoption de la résolution.

La motion de persister étant mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sur la 5e. partie—pas d'observations.

Sur la 6me. partie et sur lecture du post scriptum, M. Labatut fait la motion que cette 6e. partie soit renvoyée au même comité déjà nommé. Sur le post-scriptum, et sur lecture de la lettre de M. Pilie contenant la résignation de son emploi comme voyer de la ville, deux motions sont faites: la 1ère., de M. McFarlane pour que cette démission soit acceptée; la seconde de M. Gaiennié pour que cette affaire soit renvoyée à un comité special.

M. Schmidt fait observer qu'il n'y a rien dans cette lettre qui puisse engager le Conseil à la renvoyer à un comité special. Le membre croit que la seule chose à faire est d'accepter la démission offerte en témoignant toutefois le regret qu'éprouve la Corporation de la résignation d'un officier qui a toujours rempli sa place de la manière la plus honorable; mais il serait ridicule qu'un comité allat demander au voyer les raisons pour lesquelles il propose sa démission.

M. Thomas ne croit pas qu'il y aura de l'*inutilité* de la part du Conseil de chercher à savoir pourquoi M. Pilie offre sa démission. Il pense au contraire que ce sera une mesure très convenable, et que M. Pilie sera lui-même très charmé d'une pareille démarche, bien loin que de s'en formaliser. Cet officier, ajoute le membre, a toujours été très utile à la Corporation, il a toujours rempli sa place avec honneur et à la satisfaction de la ville entiere. Dans sa longue pratique il a, acquis des connaissances étendues sur des choses du plus grand intérêt à la ville; il doque que de longtems le successeur qu'on lui donnera pourra acquérir cette expérience connaissance qu'a maintenant M. Pilie: le Conseil doit donc employer tous ses efforts à engager le voyer à continuer l'exercice de son emploi; il soutiendra pour cette raison la motion de renvoyer le tout à un comité special.

M. McFarlane combat cette motion. Il observe que, comme mandataire du peuple, il est appelé à donner son opinion sur une question qui lui semble de la plus haute importance. Il est assez nouveau au Conseil, mais d'après les informations qu'il a reçues il paraît que ce n'est pas la première fois que M. Pilie propose ainsi sa démission. Il sait en outre que l'intention de M. Pilie est de garder les places qu'il possède et qui sont de plus grand intérêt à la ville. D'un jour à l'autre cette place peut devenir vacante, à supposer que le voyer actuel continue son emploi; car ce voyer est mortel. Fera-t-il un testament en faveur de la Corporation par lequel il fera légaux les documens qu'il possède. Cette observation doit paraître convaincante pour parer à cet inconvénient, plutôt la démission de M. Pilie sera acceptée, plus les sécurités de la ville seront grandes quant aux archives à venir. Il ne faudra qu'une seule chose, ce sera de prendre des mesures qui assurent à la Corporation la propriété des documens du bureau du voyer. Il proposera donc une resolution pour que le Conseil accepte la démission de M. Pilie; le Conseil témoignant toutefois le regret qu'il éprouve des raisons qui ont pu engager cet officier à résigner son emploi.

M. Gaiennié est opposé aux arguments du membre du 1er. district. Il pense que ce membre a été mal informé quant aux sentimens de M. Pilie en cas de résignation de sa part. 18 années d'un service honorable et laborieux attestent assez de sa conduite comme homme et comme officier public. Il sait d'ailleurs à n'en pas douter que l'intention du voyer est de donner à son successeur tous les renseignemens possibles de manière à mettre ce dernier à même de remplir convenablement sa place. Il est disposé à consacrer même 6 mois pour parvenir à ce but. Si le membre du 1er. district avait été mieux informé il eut été plus généreux envers un officier honorable comme M. Pilie. Quant au papier parchemin, le voyer ne les donnera jamais, parce que c'est sa propriété exclusive.

M. McFarlane observe qu'il ne croit pas avoir manqué de générosité envers M. Pilie dans les observations qu'il vient de faire. Il s'est lepo pour présenter une motion, pour proposer une résolution parce qu'il croyait devoir soutenir la dignité du Conseil compromise. Peu lui importe que M. Pilie reste ou non voyer de la ville, mais il voit une démission, mais il sait que cette démission est une recidive; il faut couper court à tout cela; il est temps que le Conseil montre une grande popularité pendant les seize ou dix-sept ans qu'il y a demeuré." de sa dignité. Il renouvelera donc la motion qu'il a précédemment faite.

La question pour le renvoi à un comité spécial est perdue par la voix prépondérante (casting vote) du recorder.

La motion pour la dispensation des règles au sujet de la résolution de M. McFarlane, est également perdue par la voix du recorder. La résolution reste en conséquence remise au jour pour la prochaine séance.

Sur la 7e partie du message M. Schmidt fait la motion que les sécurités offertes par les députés voyers soient acceptées—adopté.

Sur la 8e. partie M. Gaiennié fait la motion que le Conseil procède au ballottage de M. Roux—adopté. Le scrutin ayant en conséquence passé produit pour résultat 4 voix en faveur de ce candidat, 6 contre; 1 voix blanche. M. Roux est en conséquence déclaré dûment rejeté.

Un recès de quelques minutes a lieu pendant lequel le secrétaire se rend au bureau du maire pour l'informer du résultat du ballottage.

La séance ayant repris vigueur, le secrétaire informe le Conseil que le maire était absent. Sur motion les pétitions sont prises en considération.

PETITIONS.

Lecture est faite, 1o. d'un mémoire des habitans du 6e. district relatif à la construction d'un wharf dans cette partie du port en face du faubourg Ste Marie, depuis la rue de la rue de la Commune jusqu'à la limite supérieure du faubourg, sous les conditions et propositions contenues dans le mémoire.

Deux motions sont faites, l'une de M. Gaiennié pour le renvoi au comité des ameliorations, l'autre de M. Caldwell pour que ce sujet soit référé à un comité special. La priorité de ces motions ayant la priorité, est mise aux voix et adoptée par la voix prépondérante du recorder. L'appel nominal demandé produit le résultat suivant: pour l'affirmative MM Gaiennié, Pichot, Labatut, Thomas et Allard, 5. Pour la négative, MM. McFarlane, Schmidt, Caldwell Berry & Baldwin.

2o. D'une pétition de M. J. B. Tourne priant le Conseil de prendre en considération un compte de $70 qu'il a contre la ville.—Sur motion, ce compte renvoyé au comité des reclamations.

3o. D'une lettre de M. Roux exposant au Conseil que le trajet qu'il vient d'essuyer comme candidat proposé par le maire à la place du gardien du amsterdam compromet, devant le public jetée, et la défaveur sur lui et jette atteinte à sa réputation; il prie donc le Conseil de nommer un comité chargé de le mettre à même de se défendre. Le rapport qu'il en fera pourra réparer le tort que cet acte lui a causé.

M. Labatut propose que cette lettre soit déposée sur le bureau, et M. Schmidt s'oppose à ce que les réclamations, cette motion est adoptée.

4o. D'une pétition de M. Joseph Castanede demandant une remise d'amende—Sur motion de M. Allard, elle est renvoyée au comité judiciaire.

5o. D'une pétition de P. Monplaisir et ——— demandant la faculté de conserver le cabinet dans l'endroit où il se trouve maintenant—référée au comité des levées.

6o. D'une lettre de M. Bigot directeur du Pensionnat central invitant le Conseil à nommer un comité chargé de vérifier les progrès de ses élèves. Sur motion de M. Pichot un comité special, composé de MM. Pichot, Allard et Caldwell est nommé pour se rendre à l'invitation de M. Bigot.

6o. D'une lettre de M. Carter présentant sa résignation comme avocat de la ville. Sur motion cette lettre est renvoyée au Maire.

7o. Et enfin d'une pétition d'un grand nombre d'habitans de la banlieue inférieure demandant l'incorporation de cette partie de ladite banlieue comprise entre les rues Piété et Craps, le fleuve et la limite de l'habitation Macarty. Sur motion de M. Schmidt, cette pétition est référée au comité des améliorations.

L'ordre du jour étant ensuite demandé une longue discussion s'élève au sujet de la préférence que devaient obtenir les rapports sur tels autres, par suite de cette discussion le recorder établit comme regle fixe que l'avenir les rapports ainsi que l'ordre du jour seront pris en considération par ordre de date de manière à ce que les plus anciens obtiennent la préférence.

Sur motion le Conseil s'ajourne à vendredi prochain à 5 heures de l'après-midi.

Sloiseme des Malcots.

Sur la foi d'un médecin employé à bord d'un des vaisseaux français faisant partie de la flotte qui bombardait Alger, nous donnons à nos lecteurs les anecdotes suivantes tout à fait caractéristiques de cette race d'animaux amphibies qu'on appelle matelots.

"Le chef de la hune de mizaine eut la jambe droite tellement fracassée par un bou et qu'elle ne tenait plus qu'à un lambeau de chair. Le pauvre diable, pressé de rendre visite au chirurgien, saisit un des Calibans pour s'aller sur le pont. Déjà il se trouvait à mi-distance de la hune au pont, lorsque sa malheureuse jambe, pendante à un lambeau de chair, s'entortilla autour de cahabans. Il eut assez de force pour se hisser quelques pieds plus haut; et là suspendu d'une seule main, au milieu des boulets et de la mitraille qui pleuvaient autour